



**DÉLIBÉRATION N° AP-11/DAF - 81: PORTANT ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2010**

+++=++=+

Vu la loi du 10 août 1871 en ses articles non abrogés ;  
 Vu la loi n°46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane;  
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;  
 Vu la loi n°83-3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État ;  
 Vu le décret n° 47-2.252 du 1<sup>er</sup> novembre 1947 relatif aux Conseils Généraux des nouveaux départements d'Outre-mer et aux pouvoirs des Préfets de ces Départements ;  
 Vu le rapport n° 81-11/DACI-SA du 17 juin 2011 présenté par le président du Conseil Général ;  
 Vu l'avis de la Commission Mixte des Commissions Thématiques du 22 Juin 2011  
 Après en avoir délibéré,

	Pour	Contre	Abstention	Absents
VOTE	18-	-	-	1

**LE CONSEIL GENERAL DE LA GUYANE**  
*En sa 5<sup>ème</sup> séance du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011*

Etaient présents :  
 Madame : Marie-Thérèse MOREL  
 Messieurs : Alex ALEXANDRE – Albéric BENTH - Louis BIERGE - Fabien CANAVY - Hubert CONTOUT - Pierre DESERT - Claude DJANI – Athys JAÏR – Antoine KARAM – Claude PLENET – Christian PORTHOS – David RICHE - Alain TIEN-LIONG

Absents représentés :  
 Messieurs: ADELSON Serge (procuration à M. Pierre DESERT)  
 Patrice CLET (procuration à M. Claude PLENET)  
 Daniel MANGAL (procuration à M. Alain TIEN-LIONG)  
 François RINGUET (procuration à M. Louis BIERGE)

Etaient Absents :  
 Monsieur : ROUMILLAC Jean-Pierre

**APPROUVE** le rapport présenté par le Président du Conseil Général.

Accusé de réception en préfecture
973-229730015-20110624-AP-11-81-DE
Date de signature : -
Date de réception : 06/07/2011

**VOTE** le Compte de Gestion de l'exercice 2010 qui est arrêté aux chiffres suivants :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	RESULTAT OU SOLDE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	56 835 784,09 €	23 378 814,75 €	- 33 456 969,34 €	9 290 782,90 €
FONCTIONNEMENT	265 813 437,55 €	268 925 748,96 €	3 112 311,41 €	20 728 582,00 €
TOTAUX	322 649 221,64 €	292 304 563,71 €	-30 344 657,93 €	30 019 364,90 €

Fait et délibéré à Cayenne, en séance publique le 24 Juin 2011.

Le Président du Conseil Général



A. TIEN-LIONG